Image not found or type unknown

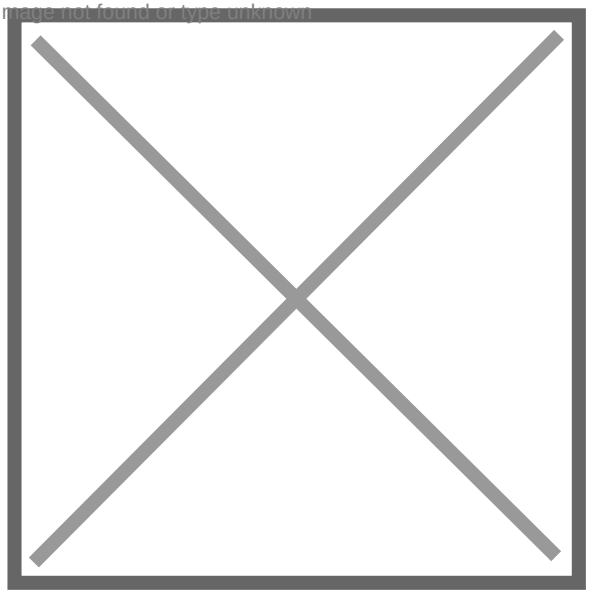

Fraude carte bleue/ la banque ne veut pas rembourser

Par **steflet**, le **19/08/2009** à **16:05**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car mon ami a été victime ce mois-ci d'une arnaque à la carte bleue. Alors qu'il était toujours en possession de sa CB, on lui a débité d'importantes sommes d'argent (découvert de 4000 euros au total). Aujourd'hui, la banque refuse de le rembourser au motif que les fraudeurs se seraient apparemment servis de la carte elle-même, (leur défense : la puce est inviolable, or les retraits ont été fait avec la carte et la puce). C'est bien entendu faux, mon ami ne s'est jamais séparé de sa carte.

Quels sont les recours possibles et comment faire pression auprès de la banque ? Si je ne me trompe pas, ils ont OBLIGATION de le rembourser?

Merci pour votre aide

Par **nico38100**, le **21/08/2009** à **17:34**

Bonjour moi aussi j'ai eu le meme probleme mais pas le meme montant environ 500 euros je fais tous les forum en essayant de chercher une reponse j'espere que celui la sera le bon .

Si qelqun pourait nouss renseigner ce serait interessant

Merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **22/08/2009** à **12:05**

Bonjour

il appartient à la banque de prouver que votre signature électronique (le code à 4 chiffres) a été utilisée pour effectuer ces retraits.

Si tel était le cas il conviendrait au préalable de déposer plainte et ensuite de voir si vous n'avez pas souscrit à une assurance de vos moyens de paiement.

En effet si votre code a été utilisé la banque n'est pas tenue de vous rembourser.

Restant à votre disposition.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés